

Les Zemidjans bientôt exonérés des frais de péage



La Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) a repris en début de semaine la collecte des droits de péage sur la route Lomé-Kpalimé. Une reprise qui n'a pas été du goût de certains usagers qui l'ont d'ailleurs manifesté mardi. Devant la représentation nationale, le ministre des transports routiers, ferroviaire et aérien annonce une possible exonération des frais de péage pour les conducteurs de taxi moto. Mais à condition...

Selon Atcha Affo-Dedji, le gouvernement a déjà notifié maintes fois aux conducteurs de taxi motos communément appelés zemidjans de se réorganiser pour être exonérés des frais de péage.

« Nous avons demandé aux conducteurs de taxi-moto de se

réorganiser. Aujourd'hui le gouvernement est prêt à les exempter s'ils sont réorganisés. Porter un gilet qui identifie, être disciplinés. Comme ça, quand ils arrivent aux péages et on voit qu'ils sont conducteurs de taxi moto on ne leur prendra rien » a déclaré mardi le ministre en charge des transports routiers interrogé par les députés sur l'augmentation des frais de péage.

Pour l'ancien directeur du Groupe Togo Telecom, la route est budgétivore. Il faut que tout togolais contribue à sa construction en signe de citoyenneté. Cependant, ce n'est pas en exemptant les zemidjans que l'Etat ne pourra plus bâtir des routes.

« Il y a une semaine, ils (zemidjans, NDLR) ont commencé par nous approcher qu'ils vont maintenant s'organiser. Le jour où ils vont finir de s'organiser nous sommes prêts à lâcher. Et comme je le dis, ce ne sont pas avec les 50 F qu'on va bâtir une route de 40 voire 50 milliards de francs CFA », a-t-il rassuré.

La nouvelle tarification des frais de péage au Togo est entrée en vigueur depuis le 18 mars dernier. Depuis cette date, les engins à 2 roues c'est-à-dire les motos ont payé 50 F aux postes de péage. Les tricycles sont à 100f alors que véhicules légers sont facturés à 500F. Les mini bus de 9 à 15 places payent 600F et les autocars ou bus 1500F. Les véhicules à poids lourds à 2 essieux sont à 2500F. Ceux à 3, 4 et 5 essieux paient respectivement 3000F, 3500F et 5000F.